



Paris, le 22 janvier 2014

VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE salaires 2013

Madame, Monsieur,

Nos entreprises offrent aux jeunes de nombreuses possibilités d'accès à l'emploi, mais aussi de réelles perspectives de carrière et de promotion sociale. Mais ils ne le savent pas toujours.

Afin de promouvoir nos métiers et de les faire connaître, tant auprès des jeunes que des acteurs de l'insertion et de l'orientation, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution a conclu une convention de partenariat avec les Ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur.

Dans ce cadre, la Fédération est habilitée à collecter la taxe d'apprentissage des entreprises du commerce et de la distribution, ce qui permet, avec les ministères et les partenaires sociaux de la branche, d'utiliser les fonds libres de la taxe exclusivement au bénéfice de la profession.

Afin de simplifier vos démarches, nous vous proposons, avec l'aide du Forco, un accompagnement personnalisé, sécurisé et complet, allant de la vérification des différents calculs (frais de stage, quota obligatoire...), au reversement au Trésor Public de la part réglementaire, et intégrant également le reversement aux établissements de formation dans le strict respect de vos demandes.

S'agissant d'un service au bénéfice de notre profession, les frais de gestion, inférieurs à 1 %, sont particulièrement faibles au regard des taux appliqués par les autres collecteurs de taxe d'apprentissage, une gestion extrêmement rigoureuse permettant d'affecter davantage de fonds aux écoles que vous désignez et à la mise en œuvre d'actions de promotion et de reconnaissance de nos métiers.

Afin de poursuivre et de mener à bien ces actions, nous avons besoin de votre soutien.

Merci de nous accorder ou de nous renouveler votre confiance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes plus cordiales salutations.

Jacques Creyssel

Délégué général

PJ. Bulletin de versement et plaquette d'information sur la taxe d'apprentissage salaires 2013